

Paris le 17 juin 2009

Communiqué de presse

Premier Rapport de l'Observatoire de la Microfinance

La Banque de France a mis en place, en septembre 2006, conformément aux orientations exposées par le Président de la République, un Observatoire de la microfinance. La présidence de cet Observatoire a été confiée à Michel CAMDESSUS, Gouverneur honoraire de la Banque de France, ancien directeur général du Fonds Monétaire international, et son secrétariat est assuré par la Banque de France.

L'objectif de l'Observatoire de la microfinance est de recenser l'activité de microcrédit, qu'il soit professionnel ou social, et de concourir à l'analyse et au développement de ses pratiques. Ainsi, pour mieux connaître la réalité bancaire du microcrédit en France, l'Observatoire avec le concours de la Caisse des Dépôts, a rassemblé dès l'automne 2006, des éléments statistiques sur la distribution de microcrédits.

Ce premier Rapport, remis à Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France, a permis d'établir une photographie de la situation dans notre pays, en ce qui concerne à la fois le microcrédit professionnel, le microcrédit personnel, l'épargne solidaire et la microassurance.

Au-delà du simple constat, il constitue également un appel à tous les acteurs publics et privés, les invitant à poursuivre l'effort entrepris pour assurer l'accessibilité bancaire à tous les ménages.

La microfinance en France

La montée en charge de la microfinance en France, encore modeste, est récente. En effet, si le microcrédit professionnel a été lancé il y a une vingtaine d'années, le microcrédit personnel n'est entré en vigueur qu'en 2006 ; quant aux premières offres de microassurance, elles datent de décembre 2006.

En France, 98 % des ménages disposent aujourd'hui d'un compte bancaire. Néanmoins, une fraction importante (20 % à 30 %) de la population n'a pas accès à un crédit classique faute de ressources stables suffisantes. Ces ménages se tournent trop souvent vers la souscription de crédits renouvelables, au risque de s'engager, un jour ou l'autre, dans la voie du surendettement. Le microcrédit personnel est une des alternatives au crédit classique ; il permet d'ouvrir, de manière saine, l'accessibilité au crédit à ceux qui en sont privés.

Bilan du Microcrédit

Parmi les établissements de crédits, les groupes les plus actifs dans le microcrédit sont les mutualistes et les intitutions publiques : Caisses d'épargne, Crédit Mutuel, Crédit coopératif, Crédit Agricole, la Banque Postale. Pour leur part, la BNP Paribas, via ses filiales Cetelem et Laser Cofinoga, et la Société générale via les « prêts jeunes avenir », ont engagé de récentes initiatives dans ce domaine. Les crédits municipaux sont également investis directement dans les opérations de microcrédit personnel.

Oseo, occupe une place particulière dans le financement du crédit en faveur de la création d'entreprises, avec notamment la mise en place du prêt à la création d'entreprise (PCE) ou la garantie de concours bancaire. Il en est de même de la Caisse des Dépôts et Consignations qui gère le fonds de cohésion sociale (FCS) pour le compte de l'Etat et, de ce fait, apporte sa garantie aux banques ou associations agréées qui en distribuent. Elle subventionne, par ailleurs, les associations accompagnantes et finance les formations des acteurs sociaux. Enfin, elle abonde sur ses fonds propres le financement de diverses actions dans le domaine de la microfinance :

En ce qui concerne **les microcrédits professionnels**, l'intervention du FCS sur ce champ représente un total de 51,2 millions d'euros garantis. Le rôle du FCS a permis la création et la consolidation de plus de 23 000 emplois

Bilan des microcrédits personnels :

En 2008, sur les 13,7 millions d'euros du microcrédit personnel octroyés par les établissements financiers partenaires, le FCS a accordé une garantie de 3,6 millions.

					Part de marché au
Etablissement	2005/2006	2007	2008	Total	31/12/2008
Groupe Caisse d'Epargne	115	569	1 560	2 244	37,41%
Groupe Crédit Coopératif	140	536	811	1 487	24,79%
Groupe Crédit Mutuel	118	305	566	989	16,48%
Laser Cofinoga	72	258	110	440	7,34%
Crédit Municipal de Nantes	11	194	172	377	6,28%
Cetelem		21	72	93	1,55%
Crédit Agricole		18	73	91	1,52%
Crédit Municipal de Bordeaux	1	35	54	90	1,50%
La Banque Postale		5	50	55	0,92%
Cofidis		6	35	41	0,68%
Crédit Municipal de Lyon (1)		16	12	28	0,47%
BNP Guyane			23	23	0,38%
Crédit Municipal de Dijon		1	20	21	0,35%
Crédit Municipal de Roubaix		11	1	12	0,20%
Crédit Municipal de Boulogne sur Mer		4	4	8	0,13%
Crédit Municipal de Toulouse (2)		0	0	0	0,00%
Société Anonyme Coopérative d'Intérêt					
Collectif pour l'Accession à la Propriété					
"Immobilière Plurihabitat"			0	0	0,00%
TOTAL	457	1 979	3 563	5 999	

⁽¹⁾ Etablissement sans agrément du CAFCS mais prêteur dans le cadre du partenariat entre le Fonds de cohésion sociale et le Secours Catholique

⁽²⁾ Dans l'attente de l'agrément officiel du Crédit Municipal de Toulouse par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement

Bilan de l'épargne solidaire : Une année stable malgré la crise

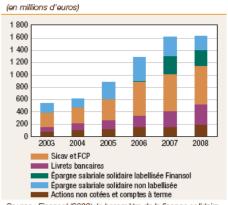
Après avoir connu sur l'année 2007 une nouvelle progression significative, l'épargne solidaire a su, en 2008, rester stable malgré la crise. L'encours d'épargne solidaire s'est ainsi établi à près de 1,634 milliards d'euros, principalement sous la forme de SICAV et de fonds communs de placement (FCP).

En 2008, l'épargne solidaire est constituée majoritairement de produits d'investissements solidaires pour 769,3 millions, mais également d'épargne salariale pour 484,6 millions et de produits de partage pour 379,9 millions.

Concernant les collecteurs de l'épargne solidaire, le Crédit coopératif est devenu le premier réseau de collecte de l'épargne solidaire avec 388 millions d'euros collectés et reste leader sur l'épargne de partage. Les caisses d'épargne restent toujours l'acteur majeur dans les placements d'investissements solidaires (253,4 millions), et les Banques populaires, *via* leur filiale Interépargne, sont les premiers distributeurs de l'épargne salariale avec 224.3 millions collectés cette année. Les sommes collectées par les financeurs solidaires (la Nef, Habitat et Humanisme, France Active, Sidi/CCFD, Oikocrédit Guarrigue...) se semblent pas avoir été impactées par la crise, et atteignent près de 200 millions d'euros en 2008, soit une progression de 23 %.

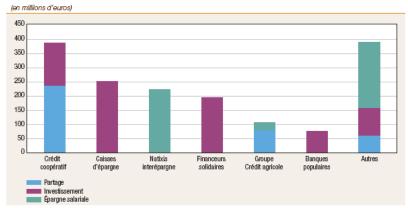
Les investissements solidaires ont permis le financement des quatre secteurs d'activité principaux suivants : le logement, l'emploi, l'environnement et la solidarité internationale. Si l'emploi et le logement perçoivent toujours une part importante des investissements solidaires (71 %), il convient de relever la diversification croissante des investissements financés (revitalisation des territoires en difficulté, énergies renouvelables, emploi lié à l'environnement.

Encours de l'épargne solidaire



Source : Finansol (2009), le baromètre de la finance solidaire, Finansol – La Croix – Ipsos, 7º édition

Collecteurs de l'épargne solidaire



Source : Finansol (2009), le baromètre de la finance solidaire, Finansol – La Croix – Ipsos, 7º édition

Bilan de la Microassurance

La micro-assurance est classiquement définie comme une assurance à destination des populations à faibles revenus, exclues du système financier classique. Alors que, en France, on assiste aux prémices de la micro-assurance, exclusivement limitée aux créateurs d'entreprises, dans les pays émergents, celle-ci se répand à l'ensemble des classes moyennes.

En France, il existe actuellement deux offres de microassurance :

- La fondation « Les entrepreneurs de la Cité » (la CDC, Ag2r, April Group, La Banque Postale, CFDP Assurances, CNP, Matmut et la Mondiale). En mars 2009, Entrepreneurs de la Cité gère 700 contrats.
- Le groupement Axa Macif, a connu sur 2008 un bilan très positif avec la souscription de 549 contrats.

Banque de France

Contact presse: 01 42 92 39 00